

CHRONOLOGIE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DANS LA MRC DES APPALACHES

323

DB24

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

10 MAI 2006

6211-24-077

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

13.3 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) PORTANT SUR LES ÉOLIENNES

Faisant suite à la rencontre d'information avec les représentants de la Conférence régionale des élus portant sur les éoliennes et aux discussions qui ont suivi, il n'y a pas de consensus pour que la MRC élabore un règlement de contrôle intérimaire portant sur les éoliennes.

La municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton nous informe qu'elle a l'intention de procéder à l'élaboration d'une réglementation portant sur les éoliennes sur son territoire.

La municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf a indiqué qu'un avis de motion a été donné pour l'adoption d'une réglementation portant sur les éoliennes.

La municipalité de Saint-Fortunat nous informe qu'elle ne souhaite pas l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire par la MRC qui porterait sur l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire.

11 OCTOBRE 2006

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

14.1 DOCUMENT D'ÉTUDE – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) PORTANT SUR LES ÉOLIENNES

Le document d'étude sur le projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur les éoliennes est déposé auprès des maires de la MRC de L'Amiante.

DÉCEMBRE 2006

Envoi d'un questionnaire à chaque municipalité pour connaître leur position quant à l'adoption d'un RCI

DÉCEMBRE 2006 ET JANVIER 2007

Réception des réponses des municipalités sur le questionnaire

14 FÉVRIER 2007

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

4. RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) - ÉOLIENNES

M. Jacques Thibodeau, aménagiste, livre un compte-rendu des derniers développements relativement au RCI portant sur les éoliennes. Après discussion, il est convenu de ne pas adopter de règlement de contrôle intérimaire portant sur les éoliennes, dix (10) maires étant en défaveur d'un tel règlement.

Il est également demandé à l'aménagiste de vérifier l'application du règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres (règlement numéro 89) relativement à l'implantation d'éoliennes en forêt privée.

Mme Hélène Faucher indique qu'une copie du document sur les orientations gouvernementales pour le développement durable de l'énergie éolienne a été transmise aux membres du conseil.

12 SEPTEMBRE 2007

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

9.4 ÉNERGIE ÉOLIENNE – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

La MRC travaille présentement à la conception d'un projet de RCI ayant pour but de fixer certains paramètres minimaux sur le territoire. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance du Conseil.

10 OCTOBRE 2007

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

3.2.4 PROJET DE RCI CONCERNANT LES GRANDES ÉOLIENNES

Un avis de motion est donné par M. Bruno Vézina à l'effet qu'un règlement de contrôle intérimaire portant sur l'implantation de grandes éoliennes sur le territoire de la MRC de L'Amiante sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Ghislain Cliche mentionne que le service d'urbanisme de la Ville de Thetford Mines n'a pas complété l'analyse du projet soumis par la MRC.

28 NOVEMBRE 2007

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

10.3 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE N° 100

Monsieur Jacques Thibodeau, aménagiste de la MRC, présente un complément d'informations relativement au projet de règlement de contrôle intérimaire déposé. Après discussion, il est convenu de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

9 JANVIER 2008

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

15.7 RCI SUR LES ÉOLIENNES

La MRC a reçu des avis contradictoires quant à la portée du contenu des dispositions du RCI sur les règlements adoptés localement. Des vérifications supplémentaires sont requises. Le sujet sera traité lors d'une séance ultérieure.

9 AVRIL 2008

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

Résolution numéro CM-2008-04-5223 (voir page 9)

9.3 RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter le « Document sur les objets de la révision » (DOR) tel que proposé.

Adopté

Dans ce document, il est inscrit que la MRC va étudier la possibilité de mettre en place un cadre d'aménagement applicable au développement du potentiel éolien.

11 MARS 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

3.2.4 PROJETS ÉOLIENS COMMUNAUTAIRES

Le lancement de l'appel d'offres pour l'octroi du bloc d'énergie éolienne issu de projets communautaires a été reporté au 1^{er} mai prochain. La question du prix maximum de 9,5 cents du kWh fixé pourrait être abordée.

13 MAI 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

17.3 BLOC COMMUNAUTAIRE DE 250 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Conformément à la demande de la MRC, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a confirmé l'augmentation du prix maximum de 9,5¢/kWh à 12,5¢/kWh.

17.5 PARC ÉOLIEN DES MOULINS

Hydro-Québec initie sa démarche de consultation en vue de la construction d'une ligne de transport à 230 kV d'environ trois kilomètres de longueur pour intégrer à son

réseau la production d'électricité du parc éolien par une rencontre d'information et de consultation qui aura lieu le vendredi 29 mai prochain.

10 JUIN 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

9.4 PARC ÉOLIEN DES MOULINS

Le 29 mai dernier, les aménagistes de la MRC sont allés à une rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec au sujet du raccordement des éoliennes au réseau de transport d'énergie de 230kV. Essentiellement, la rencontre portait sur la présentation de deux tracés (est et ouest) possibles à partir du poste projeté du promoteur privé jusqu'à la ligne haute tension entre les postes Antoine-Lemieux et Thetford.

Le projet étant un service d'utilité publique selon la définition employée au schéma d'aménagement, il est autorisé dans l'affectation agricole viable dans laquelle se situe justement le projet.

19 AOÛT 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

Résolution numéro CM-2009-08-5655 (voir page 10)

9.7 PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS

Considérant que dans une correspondance datée du 17 août 2009 et reçue le 18 août 2009, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) demande à la MRC des Appalaches de lui « désigner une ou plusieurs personnes qui, à titre de personne-ressource, pourraient répondre aux interrogations du public et de la commission d'enquête chargée d'examiner » le projet d'aménagement du parc éolien des Moulins;

Considérant que le questionnement du BAPE « pourrait porter, entre autres, sur les thèmes suivants :

- la réglementation pertinente,
- l'aménagement du territoire (la vision développement éolien sur le territoire);
- le développement économique et touristique;

- *la main-d'œuvre potentielle;*
- *l'impact cumulatif des autres parcs éoliens dans la région;*
- *l'intégration paysagère des parcs éoliens;*
- *le réseau routier »;*

Considérant que la MRC des Appalaches a confié à son Centre local de développement, la Société de développement économique de la région de Thetford, la gestion et l'application du volet développement économique sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu à l'unanimité de désigner le directeur général de la MRC, M. Alain Gravel, accompagné de l'aménagiste principal de la MRC, M. Jacques Thibodeau, et du directeur général de la Société de développement économique de la région de Thetford, M. Luc Rémillard, pour agir à titre de personnes-ressources afin de répondre aux interrogations du public et de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet d'aménagement du parc éolien des Moulins, tel que demandé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Adopté

9 SEPTEMBRE 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

9.4 PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS

Un retour est effectué quant aux audiences publiques relatives à ce projet qui ont débuté hier soir et qui se poursuivront jusqu'à demain.

7 OCTOBRE 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

13.6 DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Le président de la commission d'enquête sur le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins remercie la MRC des Appalaches pour sa participation lors de la première partie des audiences publiques et pour l'expertise apportée par son personnel.

9 JUIN 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

Résolution numéro CM-2010-06-5971 (voir page 11)

17.5 PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS

Considérant que l'entreprise 3Ci inc. a signifié à la MRC son intention de soumettre à Hydro-Québec Distribution, dans le contexte de l'appel d'offre communautaire A/O 2009-02, un projet éolien communautaire de 25MW à être développé et réalisé sur le territoire de la Ville de Thetford Mines sous l'appellation « projet éolien Des Collines »;

Considérant que le conseil de la Ville de Thetford Mines, en vertu de sa résolution numéro 2010-175TM dûment adoptée lors de sa séance ordinaire du lundi 3 mai 2010, a déjà signifié son appui au projet éolien Des Collines;

Il est proposé par M. Luc Berthold que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches appuie le « projet éolien Des Collines » qu'entend déposer l'entreprise 3Ci inc. à Hydro-Québec Distribution dans le contexte de l'appel d'offre communautaire A/O 2009-02 et qui comprend la construction de 15 éoliennes sur le territoire de la Ville de Thetford Mines.

Un vote est demandé. Le résultat du vote est le suivant :

VOTE POUR EXPRIMÉ		VOTE CONTRE EXPRIMÉ	
Nombre de voix	23	Nombre de voix	2
Population %	97,13 %	Population %	2,87 %

La proposition est acceptée à la majorité.

Adopté

M. Bruno Vézina, maire de la municipalité d'Irlande, enregistre sa dissidence.

12 FÉVRIER 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

8.6 ÉOLIENNES – PROJET COMMUNAUTAIRE

M. Vachon, préfet, mentionne la possibilité d'un projet communautaire – éoliennes.

Il mentionne qu'il serait bien que les municipalités intéressées puissent réfléchir à leur intention de travailler sur un projet communautaire en créant une régie.

Une discussion s'ensuit.

M. Vachon mentionne que lorsqu'il aura plus d'informations, un résumé de la situation sera transmis à toutes les municipalités afin d'avoir une vision éclairée du projet.

10 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

11.2 PROJET ÉOLIEN

Monsieur Ghislain Hamel précise que le projet éolien à Saint-Adrien-d'Irlande n'aura pas lieu.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE**

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée tenue le 9 avril 2008 à 19 heures 30.

RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2008-04-5223

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT –
DOCUMENT SUR LES OBJETS DE LA REVISION - D.O.R.**

Il est proposé par Monsieur Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter le « Document sur les objets de la révision » (DOR) tel que déposé.

Adoptée

**EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines
ce 10 avril 2008**

Alain Gravel, directeur général
et secrétaire-trésorier

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée tenue le 19 août 2009 à 19 heures 30.

RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2009-08-5655

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS – NOMINATION DES
PERSONNES-RESSOURCES AFIN DE RÉPONDRE AUX INTERROGATINS DU
PUBLIC**

Considérant que dans une correspondance datée du 17 août 2009 et reçue le 18 août 2009, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) demande à la MRC des Appalaches de lui « désigner une ou plusieurs personnes qui, à titre de personne-ressource, pourraient répondre aux interrogations du public et de la commission d'enquête chargée d'examiner » le projet d'aménagement du parc éolien des Moulins;

Considérant que le questionnement du BAPE « pourrait porter, entre autres, sur les thèmes suivants :

- *la réglementation pertinente,*
- *l'aménagement du territoire (la vision développement éolien sur le territoire);*
- *le développement économique et touristique;*
- *la main-d'œuvre potentielle;*
- *l'impact cumulatif des autres parcs éoliens dans la région;*
- *l'intégration paysagère des parcs éoliens;*
- *le réseau routier ».*

Considérant que la MRC des Appalaches a confié à son Centre local de développement, la Société de développement économique de la région de Thetford, la gestion et l'application du volet développement économique sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu à l'unanimité de désigner le directeur général de la MRC, M. Alain Gravel, accompagné de l'aménagiste principal de la MRC, M. Jacques Thibodeau, et du directeur général de la Société de développement économique de la région de Thetford, M. Luc Rémillard, pour agir à titre de personnes-ressources afin de répondre aux interrogations du public et de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet d'aménagement du parc éolien des Moulins, tel que demandé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Adoptée

**EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines
ce 20 août 2009**

Alain Gravel, directeur général
et secrétaire-trésorier

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée tenue le 9 juin 2010 à 19 heures 30.

RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2010-06-5971

ÉNERGIE ÉOLIENNE

Considérant que l'entreprise 3Ci inc. a signifié à la MRC son intention de soumettre à Hydro-Québec Distribution, dans le contexte de l'appel d'offre communautaire A/O 2009-02, un projet éolien communautaire de 25MW à être développé et réalisé sur le territoire de la Ville de Thetford Mines sous l'appellation « projet éolien Des Collines »;

Considérant que le conseil de la Ville de Thetford Mines, en vertu de sa résolution numéro 2010-175TM dûment adoptée lors de sa séance ordinaire du lundi 3 mai 2010, a déjà signifié son appui au projet éolien Des Collines;

Il est proposé par M. Luc Berthold que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches appuie le « projet éolien Des Collines » qu'entend déposer l'entreprise 3Ci inc. à Hydro-Québec Distribution dans le contexte de l'appel d'offre communautaire A/O 2009-02 et qui comprend la construction de 15 éoliennes sur le territoire de la Ville de Thetford Mines.

Un vote est demandé. Le résultat du vote est le suivant :

VOTE POUR EXPRIMÉ		VOTE CONTRE EXPRIMÉ	
Nombre de voix	23	Nombre de voix	2
Population %	97,13 %	Population %	2,87 %

La proposition est acceptée à la majorité.

Adopté

M. Bruno Vézina, maire de la municipalité d'Irlande, enregistre sa dissidence.

**EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines
ce 10 juin 2009**

Alain Gravel, directeur général
et secrétaire-trésorier